FR

ANNEXE

L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) – L'Europe dans le monde

Mesure d'aide exceptionnelle concernant les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest

1. IDENTIFICATION

Action:	Endiguer la propagation de l'instabilité sahélienne et la polarisation des communautés dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. **(*West Africa Coastal countries – Curbing unrest and community polarisation in regions exposed to the Sahel spillover*).**
Référence de l'action:	NDICI 2025 / ACT-63349
Coût:	12 000 000 EUR (contribution de l'Union européenne).
Ligne budgétaire:	14 02 03 10
Durée:	Maximum 18 mois. L'ordonnateur compétent peut décider d'étendre cette période à deux reprises d'une nouvelle période de six mois maximum, jusqu'à une durée maximale totale de 30 mois, dans les conditions énoncées à l'article 23, paragraphe 6, du règlement (UE) 2021/947.
Service chef de file:	Service des Instruments de Politique Étrangère

2. RÉSUMÉ DE L'ACTION

L'action vise à endiguer la propagation de l'instabilité sahélienne dans le nord des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, ainsi que la polarisation des communautés, et à accroître leur résilience face à l'extrémisme violent et à la radicalisation.

La première composante de la mesure énoncée dans la présente décision vise à prévenir l'escalade des tensions entre les communautés dans les zones frontalières du nord-ouest de la Côte d'Ivoire, en Guinée orientale et dans certaines localités frontalières au Mali et au Burkina Faso, de même qu'au nord duTogo et du Ghana. Elle mettra l'accent sur la réduction des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, au niveau local et transfrontalier, notamment dans le cadre des enjeux concernant la mobilité du bétail et l'exploitation minière artisanale à petite échelle.

La seconde composante de la mesure sera axée sur la réduction des risques de violences électorales au Bénin. Elle mettra l'accent sur les groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes, sur la formation des médias, des créateurs de contenus en ligne et des citoyens, mais aussi sur la production d'informations fiables dans les médias sociaux et traditionnels, afin d'atténuer les discours de haine et la manipulation de l'information, tout en promouvant des initiatives positives en faveur de la cohésion sociale.

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

3.1 CONTEXTE

La propagation de l'insécurité du Sahel vers le nord des États côtiers du Golfe de Guinée (Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin et Togo) est aujourd'hui une réalité. Elle est facilitée par des vulnérabilités structurelles, notamment les inégalités socio-économiques entre le Nord et le Sud de ces pays qui se traduisent par un sous-développement économique des régions du Nord, des infrastructures et des services sociaux inadéquats, y compris en matière d'éducation, de santé et d'accès à l'eau. L'absence des services de l'État engendre un sentiment d'abandon, de frustration et d'exclusion parmi les populations, créant un terreau favorable aux idées extrémistes véhiculées par les groupes djihadistes.

Alors que les pays côtiers dans leur ensemble renouent avec une croissance économique soutenue post-Covid, et figurent parmi les économies les plus dynamiques sur le continent africain, l'activité économique reste concentrée - parfois à plus de 80% - dans les régions côtières. L'économie des régions du nord est largement basée sur les activités agro-pastorales, et les possibilités d'emploi en dehors de ce secteur sont limitées. Le manque d'inclusion économique et sociale, en particulier pour les jeunes, est un important facteur de mécontentement. La faible gouvernance, la corruption, la croissance démographique rapide conjuguée à des déplacements de population, ainsi que le changement climatique sont des facteurs aggravants qui offrent un terrain fertile aux terroristes et à la criminalité organisée.

Les régions du nord des pays côtiers connaissent une dégradation des conditions sécuritaires, en lien avec la crise qui affecte le Sahel central. Le Togo et le Bénin sont régulièrement ciblés par des attaques de grande ampleur. La Côte d'Ivoire a su mettre un terme, au moins temporairement, aux offensives des groupes armés terroristes. Le Ghana est pour le moment épargné, même si le pays est probablement une zone de repli et une base logistique pour ces groupes.

Les États côtiers restent confrontés à des risques d'instabilité politique. Les élections générales de 2026 au Bénin s'annoncent comme un moment décisif pour l'avenir du pays, dans un contexte de rivalités politiques, de difficultés socioéconomiques et d'accroissement de la menace terroriste. Le contexte politique est marqué par la rivalité entre le président en exercice Patrice Talon, originaire du Sud, et Boni Yayi, ancien président de la République et leader politique influent du Nord et d'une partie du Centre, qui structure profondément la scène politique béninoise et reflète une fracture aussi bien régionale qu'ethnique. Une évaluation des risques de violence électorale (Electoral Violence Risk Assessment - EVRA) en février 2025 a permis d'identifier les facteurs de risques de conflits et de violences électorales, les facteurs de résilience et de paix et des scénarios de possible violence. Le Plan d'Action qui en résulte propose une série d'actions d'atténuation des risques et de prévention des violences qui inclut d'appuyer le bon déroulement des élections et leur crédibilité par la formation des médias et l'organisation de la société civile (OSC) ainsi que la lutte contre les discours de haine, la

désinformation et l'ingérence étrangère. L'EVRA et son plan d'action ont été présentés aux États membres de l'Union européenne au groupe de travail du Conseil en charge de l'Afrique, le COAFR, le 28 mai 2025.

3.2 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE (NDICI)

Avec la dégradation sécuritaire au Sahel, les zones transfrontalières entre le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée, historiquement des territoires de mobilité pour la transhumance, connaissent des crises qui se chevauchent et qui compromettent non seulement les conditions de vie des populations, mais aussi la stabilité fondamentale de leurs systèmes agropastoraux et territoriaux. Il ne s'agit pas que d'urgences isolées, mais aussi de perturbations structurelles, profondément interconnectées, qui affectent la mobilité, la cohésion, la gouvernance et la survie des populations. Dans ce carrefour transfrontalier, l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de fonctionnement de la mobilité du bétail a eu des effets en cascade sur les économies locales et les relations intercommunautaires. La sécurisation de l'espace transfrontalier par les Etats, la forte concentration animale de chaque côté des frontières, la faiblesse du nombre de mécanismes (aménagements agropastoraux) permettant d'assurer un usage apaisé des ressources ainsi que les amalgames entre communautés pastorales (notamment peules) et groupes armés entraînent une pression excessive sur les ressources naturelles, menacent la cohésion sociale et favorisent l'instrumentalisation des conflits par des groupes extrémistes.

La région des Savanes, au nord du Togo, subit depuis novembre 2021 une grave dégradation sécuritaire, marquée par des attaques répétées de groupes armés non étatiques venus du Sahel, notamment du Burkina Faso voisin. Ces violences ont provoqué des pertes humaines et des déplacements massifs avec 51 328 réfugiés (source HCR juin 2025) et 18 429 personnes déplacées interne (source du UN Joint Response Plan[1]), ainsi qu'une pression accrue sur des ressources déjà limitées dans une région où l'indice de pauvreté atteint 65,1%. La jeunesse (30% de la population locale, dont un tiers sans emploi ni scolarisation) est particulièrement vulnérable à la précarité et à la radicalisation. Outre l'extrémisme violent, la région est confrontée à des conflits anciens (fonciers, entre agriculteurs et éleveurs), exacerbés par le changement climatique et l'arrivée de nouveaux déplacés. Les tensions intercommunautaires, notamment la stigmatisation des Peuls, et la méfiance envers les forces de défense et de sécurité compliquent la réponse à la crise. Malgré les efforts conjoints de l'État togolais, de ses partenaires et de la société civile, la situation reste préoccupante, avec une extension de la crise vers les régions de la Kara et Centrale.

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle occupe une place centrale dans l'économie rurale du nord du Ghana, notamment dans la région de la Savane (districts de West Gonja, Bole, Sawla-Tuna-Kalba). L'exploitation minière artisanale et à petite échelle procure des moyens de subsistance à plus d'un million de Ghanéens, mais la majorité de ces activités reste informelle et non réglementée, engendrant de graves problèmes environnementaux (déforestation, pollution de l'eau, dégradation des sols), des risques sanitaires (exposition au mercure et au cyanure), des tensions sociales et des menaces sécuritaires transfrontalières, notamment l'infiltration de groupes armés étrangers et la criminalisation du secteur. Les populations

[1] Selon les sources, les chiffres de personnes déplacées interne varient entre 8 785 et 32 000 personnes, et seulement 10 171 personnes déplacées interne sont reconnues comme telles par le Gouvernement togolais.

locales, souvent privées d'autres alternatives économiques viables, dépendent de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour leur survie, tandis que la jeunesse et les femmes y trouvent un emploi, mais dans des conditions précaires et dangereuses. Les dispositifs de régulation existants (Minerals Commission, Environmental Protection Agency, District Mining Committees) manquent de moyens et de coordination pour contrôler le secteur. Par ailleurs, la montée de l'insécurité régionale, la faiblesse de l'État dans certaines zones et la présence de réseaux criminels accentuent la vulnérabilité des communautés et la dégradation du tissu social.

Au Benin, les tensions politiques s'accroissent à l'approche des élections générales de 2026, notamment suite à la révision du code électoral en mars 2024 et l'arrestation d'Olivier Boko, ancien fidèle du président, pour tentative de coup d'Etat en septembre 2024. Ces tensions pourraient alimenter des violences électorales, mettant à l'épreuve la résilience du processus démocratique. Les fragilités de l'environnement politique, social et sécuritaire constituent un terrain particulièrement fertile pour la désinformation, les manipulations de l'information et la circulation de discours stigmatisants ou de haine en ligne et hors ligne. Ces phénomènes sont facilités par le manque de capacités des acteurs (journalistes, personnes créatrices de contenu en ligne) à vérifier l'information. L'enjeu de l'éducation aux médias et à l'information de l'ensemble des utilisateurs et du renforcement de leur esprit critique est donc crucial. Les médias peuvent quant à eux encourager la participation citoyenne, consolider le système démocratique et renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès à l'information dans les régions sensibles. Enfin, le rôle des femmes et des jeunes pour stimuler un débat public constructif et inclusif doit être renforcé.

La propagation de l'insécurité du Sahel vers le nord des États côtiers du Golfe de Guinée (Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin et Togo), les tensions entre communautés et les risques de violences électorales au Bénin constituent une situation exceptionnelle et imprévue au sens de l'article 4, paragraphe 4 (a), du règlement NDICI. L'urgence avec laquelle les fonds sont requis et l'engagement ferme des ressources disponibles ne permettent pas de fournir une réponse adaptée au moyen de tout autre instrument de l'Union européenne.

L'annexe IV, paragraphe 1, points (a), (n), (p) et (q), du règlement (UE) 2021/947 prévoient spécifiquement le recours au NDICI, pilier réaction rapide pour (a) le soutien, par la fourniture d'une aide technique et logistique, aux efforts entrepris par des organisations internationales, régionales et locales et par des acteurs étatiques ou de la société civile pour promouvoir le renforcement de la confiance, la médiation, le dialogue et la réconciliation, la justice transitionnelle ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes, eu égard notamment aux tensions communautaires et aux conflits de longue durée, (n) le soutien aux mesures visant à promouvoir et à défendre le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit, ainsi que les instruments internationaux y afférents, (p) le soutien aux mesures visant à traiter l'impact potentiel de mouvements soudains de population ayant une incidence sur la situation politique et les conditions de sécurité, y compris les mesures répondant aux besoins des communautés d'accueil et (q) le soutien aux mesures visant à favoriser le développement et l'organisation de la société civile et sa participation au processus politique, y compris les mesures visant à renforcer le rôle des femmes dans un tel processus et les mesures destinées à promouvoir des médias indépendants, pluralistes et professionnels.

3.3 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Probabilité d'occurrence (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact du risque (élevé, moyen, bas)	Stratégie de gestion
Détérioration de la situation sécuritaire qui empêcherait la mise en oeuvre de l'action dans les zones ciblées.	Moyen	Elevé	Mise en place de mécanismes de suivi de l'évolution de la situation sécuritaire locale par les partenaires de mise en œuvre. Des solutions alternatives seront proposées en cas de risques telles que le changement des localités couvertes.
Manque d'engagement des autorités dans les actions.	Faible	Elevé	Monitoring politique de la situation par les Délégations de l'Union européenne concernées en étroite coordination avec les autres acteurs de la communauté internationale impliquée.
Manque de coordination entre les différentes actions de soutien aux initiatives des gouvernements.	Moyen	Moyen	L'articulation et la coordination des appuis de l'Union européenne dans les différents pays sera faite sous l'égide des Délégations de l'Union européenne concernées. Des mécanismes de concertation seront mis en place entre les opérateurs afin de favoriser la cohérence de l'action dans son ensemble. Des échanges avec les autres acteurs internationaux seront organisés pour favoriser la cohérence de l'action internationale.
Risques réputationnels (perception de manipulation de l'information par l'UE et perception d'interference dans les affaires politiques internes du pays)	Moyen	Moyen	Des mesures éditoriales d'atténuation du risque réputationnel que peut engendrer pour l'Union européenne ce type d'exercice seront mises en place en centrant le travail des rédactions sur la vérification de contenus relatifs au processus électoral (organisation et règles du scrutin) et son déroulement (suspicions ou rumeurs de fraudes, d'incidents ou de violences électorales), plutôt que sur la campagne politique des parties et des candidats.
La liberté de la presse est entravée,	Moyen/ Elevé	Elevé	Le projet adoptera une approche «ne pas nuire ». A toutes les étapes, les parties prenantes seront sensibilisées

réduisant la marge d'indépendance des médias pour traiter des sujets sensibles.			au respect des règles d'éthique et de déontologie du journalisme qui sont les meilleurs remparts aux atteintes à la liberté de la presse.
Risque de perception de partialité (par exemple, favoriser les éleveurs plutôt que les agriculteurs, certains groupes ethniques ou certains acteurs politiques), ce qui pourrait compromettre les objectifs de confiance ou de cohésion.	Moyen	Moyen	Toutes les activités sont développées, notamment dans les zones les plus sensibles au conflit, en sélectionnant les bénéficiaires de façon suffisamment inclusive pour éviter de heurter certains groupes.
Propagation de l'instabilité dans des zones actuellement stables, nécessitant une redéfinition du champ d'application ou une relocalisation des activités.	Moyen	Elevé	Nous nous assurerons que les partenaires de mise en œuvre auront des protocoles de sécurité adhéquates. Par ailleurs, tout comme le premier risque du tableau, mise en place de mécanismes de suivi de l'évolution de la situation sécuritaire local par les partenaires de mise en œuvre, et des solutions alternatives seront proposées en cas de risques telles que le changement des localités couvertes.

4. OBJECTIFS

4.1 OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'action est d'endiguer la propagation de l'instabilité sahélienne dans le nord des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, ainsi que la polarisation des communautés, et d'accroître la résilience des communautés à l'extrémisme violent et à la radicalisation.

4.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

4.2.1 Prévenir l'escalade des conflits et renforcer la cohésion sociale dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée, en favorisant une gestion apaisée et concertée de la mobilité du bétail;

4.2.2 Renforcer la résilience et la stabilité sociale dans les régions septentrionales du Togo à travers une approche intégrée, combinant prévention des conflits, soutien aux personnes vulnérables (déplacés forcés internes et réfugiés, jeunes), promotion du dialogue entre acteurs étatiques et communautés, et consolidation des dynamiques de paix existantes;

4.2.3 Renforcer la paix et la sécurité locales en contribuant à la formalisation et à la bonne gouvernance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le nord du Ghana, afin de promouvoir un développement économique inclusif et résilient et en même temps réduire les dommages environnementaux, et;

4.2.4 Renforcer l'environnement de l'information pour des élections apaisées au Bénin à travers le renforcement des capacités des médias, des acteurs politiques et de la société civile, dans une démarche intergénérationnelle et inclusive.

5. VOLETS DE L'ACTION ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les principaux résultats/réalisations escomptés sont, notamment:

Résultat escompté nº 1: Dans les zones transfrontalières entre le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée, une pratique apaisée et concertée de l'élevage est promue ainsi qu'une amélioration de la compréhension et de l'acceptation des enjeux liés à la mobilité du bétail par l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.

Activités (à titre indicatif):

- Mise en place et formation de nouveaux relais de veille communautaire (RVC) pour surveiller les dynamiques locales et remonter les alertes ;
- Sécurisation de pistes à bétail, réalisation d'aires de pâture, d'aires de repos, de points d'eau, de dépôts d'aliments et de parcs de vaccination;
- Renforcement de regroupements inter-collectivités (au Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée); appui à leur structuration juridique et opérationnelle.

Résultat escompté nº 2: La résilience communautaire et la stabilité sociale dans les régions septentrionales du Togo sont renforcées à travers une approche intégrée fondée sur la prévention des conflits, le soutien aux personnes vulnérables, y compris les déplacés forcés (internes et réfugiés), et la promotion du dialogue entre les acteurs étatiques et les communautés locales.

Activités (à titre indicatif):

- Soutien aux activités génératrices de revenus et aux efforts de protection pour les communautés les plus vulnérables, les populations déplacées forcées (internes et réfugiés) dans une approche nexus humanitaire-développement-paix afin de soutenir la cohésion sociale soumise à rude épreuve;
- Soutien aux efforts de rapprochement entre les communautés les plus impactées par la situation sécuritaire et les forces de défense et de sécurité ;
- Soutien aux efforts des autorités togolaises en matière de prévention et de résolution de conflits locaux.

Résultat escompté nº 3: La paix et la sécurité locale sont renforcées à travers une contribution à la formalisation et à la bonne gouvernance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le nord du Ghana, en promouvant développement économique inclusif et résilient et en réduisant les dommages environnementaux.

Activités (à titre indicatif):

- Soutien aux acteurs et structures en charge de la régulation et la surveillance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle;
- Soutien aux mesures de protection communautaires afin de réduire les dommages environnementaux, sanitaires et sociaux liés à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- Soutien aux efforts de prévention et de résolution de conflits en lien avec l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;

Résultat escompté nº 4: L'environnment de l'information pour des élections apaisées au Bénin est renforcé à travers l'appui aux médias, aux acteurs politiques et à la société civile, dans une démarche intergénérationnelle et inclusive.

Activités (à titre indicatif):

- Renforcement des capacités et accompagnement des médias hors-ligne, notamment les radios communautaires, sur des compétences clés pour le traitement des questions électorales ;
- Renforcement des capacités des femmes, jeunes et acteurs politiques et leaders communautaires sur l'inclusion, l'alerte précoce, le dialogue et la prévention des conflits en période électorale ;
- Conception, production, dissémination et amplification de contenus d'information et de sensibilisation de qualité, inclusifs et innovants, à destination du grand public, et plus particulièrement des jeunes.

6. MISE EN ŒUVRE

6.1 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE[2].

6.1.1 Subvention: octroi direct (gestion directe)

a) Objet de la subvention

L'objet de la subvention vise les objectifs spécifiques 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3 et 4.2.4 ainsi que les résultats escomptés 1, 2, 3 et 4.

b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeurs visés sont des organisations non-gouvernementales disposant de la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain, d'une connaissance appropriée de la complexité de la situation dans la région, de la capacité de mise en œuvre et d'une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires et de travail dans des environnements d'insécurité.

c) Justification d'une subvention directe

[2] www.sanctionsmap.eu/ Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui prime.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car l'action vise des situations de crise au sens de l'article 4.4.(a) du Règlement 2021/947, un des cas prévus à l'article 198, point a), et définie à l'article 2, point 22, du règlement financier à la date de la décision de financement.

6.1.2 Passage du mode de gestion directe au mode de gestion indirecte en raison de circonstances exceptionnelles

Si l'utilisation de la gestion directe tel que prévue au point 6.1.1 ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, une mise en œuvre alternative en gestion indirecte (6.1.5) pourra être préférée. Dans cette hypothèse, les critères de sélection seraient les suivants : une entité évaluée selon les piliers (« *pillar assessed* »), disposant d'une expertise technique ainsi que d'une expérience avérée de projets similaires avec une présence et des bureaux dans la région.

6.2 BUDGET INDICATIF

La contribution totale de l'Union européenne au titre de la présente décision de financement **n'excède pas 12 000 000 EUR**. Une ventilation entre les différents volets est présentée ci-après, à titre indicatif.

Ventilation indicative du budget

Volets	Contribution de l'Union (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Volet nº 1 : Promotion d'une gestion apaisée et concertée de la mobilité pastorale, dans les zones transfrontalières entre le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée		
4.2.1 – Subvention directe	3 000 000 EUR	
Volet nº 2: Renforcer la résilience et la stabilité sociale dans les régions septentrionales du Togo		
4.2.2 – Subvention directe	3 000 000 EUR	
Volet nº 3: Contribuer à la formalisation et à la bonne gouvernance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le nord du Ghana		
4.2.3 – Subvention directe	3 000 000 EUR	
Volet nº 4: Renforcer l'environnment de l'information pour des élections apaisées au Bénin		
4.2.4 – Subvention directe	3 000 000 EUR	
Total	12 000 000 EUR	

6.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESPONSABILITES

L'action est mise en œuvre en gestion directe. Elle sera gérée par la Commission avec le soutien des délégations de l'Union européenne pour le suivi de l'action.

6.4 SUIVI DE LA PERFORMANCE ET DES RESULTATS ET RAPPORTS

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements apportés, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport est rédigé de sorte à permettre le suivi des moyens prévus et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, descriptif et financier, couvre l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

6.5 ÉVALUATION

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou de ses différents volets.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

6.6 AUDIT

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6.7 COMMUNICATION ET VISIBILITE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément à Communicating and Raising EU Visibility: Guidance for External Actions La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

7. COMPLÉMENTARITÉ, COORDINATION ET SUIVI

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les activités de coopération au développement et humanitaires mises en œuvre par l'Union européenne et engagées ou en formulation dans chacun des quatre pays concernés ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

En Côte d'Ivoire, l'action contribuera à la préparation d'appuis de plus longue durée à venir et, en particulier, elle sera étroitement articulée avec le programme d'INTPA en préparation 'Approche Territoriale Intégrée dans le Nord de la Côte d'Ivoire (ATINORD)', visant à consolider le maillage territorial de l'Etat, dynamiser le développement socio-économique et améliorer la cohabitation pacifique intercommunautaire. Au niveau transfrontalier, l'intervention répond à un risque imminent de dégradation sécuritaire lié à l'augmentation des conflits entre éleveurs et agriculteurs, tout en s'insérant dans une optique à venir d'approche territoriale intégrée qu'INTPA mettra en place dans la zone transfrontalière ciblée avec le nouveau programme Borderlands V (Côte d'Ivoire, Mali, Guinée), qui devrait démarrer en 2027. Les activités soutenues dans le cadre de cette intervention seront complémentaires avec celles du projet régional PRADEP et renforceront l'approche nexus, en s'articulant avec les actions humanitaires approuvées dans le cadre du HIP 2025 pour les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Benin).

Au Togo, il s'agit en premier lieu du projet INTPA RRP-Résilience Togo-Bénin qui est centré sur l'accès aux services de base dans le nord de ces deux pays. Les activités soutenues dans le cadre de la présente action s'inscrivent en complémentarité de ce programme dans une approche nexus en relais de l'action humanitaire et en préparation d'appuis plus durables à venir. Au Togo le cadre de référence commun est le Programme d'Urgence pour la Région des Savanes (PURS) adopté par les autorités pour combler le déficit structurel de la région dans tous les domaines (santé, éducation, eau et assainissement). Le PURS coordonne aujourd'hui toutes les actions liées à la réponse humanitaire, la réponse de crise et le développement. Il englobe aussi les actions du Comité Interministériel de Prévention de l'Extrémisme Violent (CIPLEV) mis en place par les autorités togolaises pour la prévention et la résolution des conflits.

Au Ghana, il s'agit du projet INTPA « EU for secure Ghana » qui devrait démarrer en 2026 avec trois axes de travail : i) la lutte contre la criminalité transnationale organisées, ii) la poursuite des efforts de prévention et de résolution des conflits locaux au nord du pays (par ailleurs actuellement soutenus par FPI) et iii) le soutien à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays. Les leçons apprises des activités soutenues dans le cadre de la présente action pourront par ailleurs alimenter les réflexions de la Délégation de l'Union européenne dans le cadre de la programmation future concernant la production et le commerce de l'or qui tend à devenir le principal secteur de l'économie du pays.

Au Bénin, l'action s'inscrit pleinement dans les recommandations et le plan d'action de l'évaluation de risques de violence électorale (Electoral Violence Risk Assessment - EVRA) réalisé dans le cadre du système d'alerte précoce des conflits de l'UE. Les activités qui seront mises en œuvre seront complémentaires du projet INTPA « Des médias pour une société civile renforcée au Bénin » qui se focalise sur le renforcement du lien entre les organisations de la société civile et des médias. Elles seront aussi menées en étroite synergie avec les autres appuis prévus de l'UE pour l'accompagnement du processus électoral qui caractérisera le pays en 2026. L'action est enfin complémentaire des différents projets soutenus par l'UE et d'autres partenaires dans le cadre de la réponse à l'expansion de la crise sahélienne au nord du pays.

Compte tenu de la temporalité inhérente à la réponse de crise, la mise en œuvre des différents projets fera l'objet d'un monitoring soutenu, favorisant une fertilisation croisée et un partage des connaissances entre eux et avec les autres actions soutenues par l'UE et ses Etats Membres, notamment dans le cadre des mécanismes de coordination existant dans chaque pays ou au niveau global des quatre pays.